



## Perte de Bénéfice\* pour les droits syndicaux!!!

Nous avons vu en peu de temps une attaque sans précédent de nos droits syndicaux: les Réunions d'Information Syndicale (RIS) dans le primaire ne doivent plus être programmées sur le temps élève, certains principaux de collèges zélés repoussent les heures d'information syndicale en dehors du temps élève, des pressions de plus en plus fréquentes sont exercées sur des collègues de primaire comme de secondaire quand ils déposent une demande d'autorisation spéciale d'absence pour la vie du syndicat ou qu'ils demandent à participer à un stage de formation syndicale.

L'IA des Bouches-du-Rhône a franchi un pas de plus dans le déni des droits syndicaux. En effet, il a refusé à l'un des organisateurs du dernier stage de formation syndicale organisé par Sud Educ le droit à un congé de formation syndicale.

**Les faits:** Le 27 janvier, Stéphane Robineau dépose sa demande pour participer au stage de Sud Educ qui doit se dérouler le 14 mars et dont il est organisateur.

Le 14 février, il reçoit un refus de demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale. Cette décision est motivée par "les nécessités de service et l'impossibilité de remplacer ce professeur"

Devant l'urgence, dans la semaine, il décide, soutenu par le syndicat Sud éducation 13, de contacter les autres syndicats de l'éducation et de déposer un recours en TA en référé. De plus, sans attendre la réponse des autres syndicats, sud éducation 13 écrit une lettre de protestation auprès de l'IA.

Le dossier au TA est rapidement monté. L'audience du 9 mars rejette la notion d'urgence. Le jugement sur le fond interviendra dans un an au mieux.

Le 14 mars, protégé par un préavis national de la fédération Sud Educ dénonçant notamment la répression syndicale, Stéphane fait grève et peut intervenir comme prévu pour la journée de formation. Le syndicat Sud Educ 13 s'est engagé à payer cette journée à Stéphane.

Le 17 mars lors de la CAPD, les organisations syndicales représentées (snudi FO, SE-UNSA et SNUIPP) ont interpellé l'administration sur ce cas.

Une lettre de protestation intersyndicale devrait suivre.

**L'argumentation de l'Inspecteur d'Académie est inacceptable!**

En effet, comment peut-il savoir un mois avant qu'il n'y aura pas de remplaçant disponible?

De plus, Stéphane exerce dans une école de cinq classes dans laquelle les remplacements ne sont pas systématiques. Cela à cause de la politique désastreuse du gouvernement concernant la politique de réduction des postes dans l'éducation nationale que nous dénonçons depuis très longtemps. Or nous savons que l'administration tolère habituellement la répartition d'une classe dans ce type d'école.

La réponse de l'IA est donc sans doute en lien avec les activités syndicales de Stéphane, qui refuse l'inspection et refuse de faire passer les évaluations CM2, est

## SOLIDARITÉ = DÉLIT ?

En novembre 2010, comme nous le racontions dans INFO Sud Education 13 de janvier, le RESF 05 organisait une mobilisation pour permettre le mariage de Cyndie et Farid (en situation irrégulière), avant que ce dernier ne retourne dans son pays d'origine. Cette action RESF, soutenue par de nombreux syndicats, associations et partis politiques, a permis de mettre en échec cette politique de chasse à l'étranger : le mariage a pu avoir lieu.

Plus de 50 militants et citoyens étaient présents. Parmi eux, Joël Brochier, partisan de la non-violence et membre de Sud Educ 05.

Vendredi 4 mars, Joël Brochier ainsi que le grand-père de la mariée sont convoqués à la brigade de gendarmerie de Gap pour être auditionnés dans une enquête préliminaire pour « outrages, menaces et violences à agents de la force publique » !

Face à ce nouveau cas de répression de militants du mouvement social, **Sud éducation apporte son soutien total à Joël Brochier et exige l'abandon de toute poursuite à son égard comme à l'égard du parent de la mariée.**

De plus, Joël Brochier, opposé à tout fichage, refuse de donner son ADN. Le voilà sous le coup de 2 délits !

**Sud éducation appelle à :**

- **signer la pétition de soutien qui sera prochainement en ligne via le site de Sud Educ 13 ou de RESF 05,**
- **participer activement à ce collectif (collectifmariageaspres05@laposte.net)**
- **faire connaître ces initiatives.**

signataire de la Charte de la résistance pédagogique. Il était également mandaté par le syndicat Sud Education pour déclarer le stage, un stage qui dérangeait peut-être, par son intitulé: "les contre-réformes dans l'éducation nationale: on lâche rien".

Quelques références à connaître:

- Tous les personnels ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

- La note de service du 13/12/1983 du ministre de l'éducation nationale (Savary) qui explicite les modalités d'inspection et autorise le refus. Pour plus d'information : voir <http://www.abasleschefs.org>

- La Charte de la résistance pédagogique des enseignants du primaire peut être signée en ligne : <http://resistancepedagogique.org/>

- Si vous subissez des pressions de la part de votre hiérarchie dans le cas d'une demande de stage syndical, sachez que le droit est pour vous, car la seule personne ayant le droit de refuser un stage syndical s'il le motive, est l'Inspecteur d'Académie pour les personnels du premier degré et le recteur pour les personnels du second degré.

- De plus, si vous subissez des pressions de la part de votre hiérarchie, quelle qu'elle soit, n'oubliez pas qu'à plusieurs on est plus fort. Donc, parlez-en à vos collègues, signalez-le nous.

\* Bénéfice: Inspecteur Académique des Bouches du Rhône